



double droit sol pour nouveau né

Par **omda**, le **07/12/2011** à **09:28**

Bonjour

Bientôt j'attends un bébé qui va naître en France

Je me pose la question, s'il aura d'office la nationalité française puisque moi même je suis né en France ?

Sachant que je n'ai pas encore acquis le droit de naturalisation française "tunisien d'origine"

Si oui quelle sont les démarches à faire ?

Merci

Par **juiced**, le **07/12/2011** à **11:47**

en effet un des parents doit être de nationalité française. La deuxième possibilité si vous faite votre demande de nationalité votre enfant peut aussi l'obtenir, effet collectif

Autrement il peut l'obtenir à partir de 11 ans avec l'accord des parents et s'il vit depuis au moins 5 ans en France